## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des Services Techniques

U17

# Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, MSAA18200381CFP2249386harc4004000186ffnPioel, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory Epoul Confecturation of 10/40281, Research for Anti-Confecturation of 10/40281, Rese

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représentée par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représentée par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, (CGCT) et notamment son article L2224-37 permettant le transfert de la compétence infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (IRVE)) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L2224-31

Vu les statuts du SIGEIF, autorises par l'arrêté interprefectoral n° 2014342-0031 en date du 8 decembre 2014 et notamenty leur article3 autorisant l'administration de nouvelles collectivitées dans le périmètre du sigeif.

Vu l'article 2.04 de ces statuts habilitant le sigeif à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matiere d'IRVE.

Vu la deliberation n° 22-30 du comité d'aministration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 autorisant l'adhésion de la communaite d'agglomeration Val Parisi (95) au titre de la competance infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Vu l'avis de la Commission intéressée,

## **DELIBERE**

### Article 1:

Approuve l'adhésion de la communauté d'agglomeration Val Parisi (95) au syndicat intercommunal pour le gaz et l'éléctricité en Ile de France (SIGEIF) au titre de la compétence Infrestructures de Recharge pour Véhicules Electriques

Acte reçu par le représentant de l'état

le 4/20/2022

Affiché le Jol Jol 2022

Exécutoire le Jol 4012022

Patrice LECLERC

Germen de la company de la com

Signé électroniquement le Le 6 octobre 2022